



CHARTRE METZ MOSELLE LGBT FRIENDLY

PRÉAMBULE

Seule une évolution concrète des cultures, organisations et pratiques peut faire progresser les questions relatives à l'orientation et à l'identité sexuelles ou de genre.

Souhaitant affirmer leur volonté de participer au développement d'une société respectueuse des personnes, dans la richesse de leurs diversités, les signataires, collectivités locales, services publics, clubs et associations, entreprises, commerces, élu(e)s ou professionnels libéraux, s'engagent à mettre en application les règles suivantes aux côtés de Couleurs Gaies, association de lutte contre les discriminations liées à l'orientation et à l'identité sexuelles ou au genre.

ARTICLE 1 – PROTEGER

Prendre en compte et reconnaître de manière explicite le caractère discriminatoire des LGBT-phobies. Mettre en œuvre des actions destinées à prévenir tout acte LGBT-phobe. Réagir pacifiquement, mais rapidement et fermement à tout propos ou attitude envers leurs clients, usagers ou salariés : insultes, harcèlement, agression verbale ou physique, rejet, etc....

ARTICLE 2 – ACCOMPAGNER

Orienter vers les associations LGBT ou les autorités compétentes, les personnes qui pourraient être harcelées, insultées ou mises à l'écart en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

ARTICLE 3 – ACCUEILLIR

Offrir les mêmes garanties d'accueil à tous les publics, sans discrimination liée à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre et ainsi favoriser le bien-vivre ensemble et la visibilité LGBT.

ARTICLE 4 – LUTTER

Prendre les mesures voulues pour entretenir un climat inclusif exempt d'intimidation, d'hostilité, de vexations et de toute forme de conduite discriminatoire. Les signataires donneront l'exemple par leur comportement et en soutenant les initiatives internes dont l'objectif est de lutter contre les discriminations en général, notamment à l'encontre des personnes LGBT.

ARTICLE 5 – ÉGALITE

Veiller à l'égalité de droits et de traitement pour tous collaborateurs et collaboratrices, quel que soit leur orientation ou identité sexuelles ou leur genre, notamment en s'assurant que les règles et procédures internes ne permettent aucune discrimination tout en créant les conditions nécessaires à la garantie de la confidentialité des informations relatives à l'orientation ou à l'identité sexuelles ou de genre.

ARTICLE 6 – FORMATION

Favoriser la participation des salariés, adhérents, usagers, etc... à des séances d'information sur la lutte contre les discriminations, dont les LGBT-phobies. Promouvoir la diversité et assurer la diffusion de messages relatifs à l'orientation et l'identité sexuelles ou au genre.

ARTICLE 7 – UN LABEL

Les signataires de la Charte peuvent se prévaloir du label « METZ MOSELLE LGBT FRIENDLY » et l'utiliser dans leur propre communication. L'association Couleurs Gaies s'engage à faire connaître les signataires, au minimum par la publication des coordonnées de ceux-ci sur le site internet www.METZMOSELLELGBTFRIENDLY.com. A la demande des signataires et dans la mesure de ses possibilités, Couleurs Gaies peut apporter une aide et un soutien notamment par la mise en place de séances d'informations et de sensibilisation à la lutte contre les LGBT-phobies.

ARTICLE 8 – DENONCIATION DE LA CHARTRE

Les signataires peuvent à tout moment retirer leur signature de la Charte, sur simple demande à Couleurs Gaies.

ARTICLE 9 – EXCLUSION

Couleurs Gaies peut exclure un signataire de la Charte en cas de manquement à ses engagements. Cette décision ne peut être prise qu'après avoir recueilli les arguments du signataire. La décision n'est susceptible d'aucun recours.

ARTICLE 10 – UN ENGAGEMENT GRATUIT

La signature de la Charte est gratuite, sauf convention contraire. Tant qu'ils ne retirent pas leur signature, les signataires peuvent bénéficier des services définis par la Charte. Au terme de son engagement, le signataire doit cesser immédiatement d'utiliser le logo de la charte et de ce prévaloir de celle-ci de quelque façon que ce soit. Ses coordonnées seront retirées du site.

ASSOCIATIONS PORTEUSES DE LA CHARTRE



COULEURS GAIES
Centre LGBT Metz Lorraine Nord



CONTACT 57
Dialogue entre les Parents, les Gays, Lesbiennes et Bis, leurs Familles et Amis



APGL 57
Association des Parents et Futurs Parents Gays et Lesbiens



**CHARTRE
METZ
MOSELLE
LGBT
FRIENDLY**

Signature de la Charte.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES A METZ, le mercredi 17 Juin 2017



Le Maire de METZ,
Conseiller Départemental de Moselle



Dominique GROS



Le Président de Couleurs Gaies

Matthieu GATIPON-BACHETTE



La Présidente de Contact Moselle

Michèle KAAS



La Présidente de l'APGL57

Emmanuelle WISS

